

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 25 juin 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 19 avril 2010

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 19 avril 2010

NOR D E F F 1 0 1 0 6 3 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1).

Référence de publication : JO n° 98 du 27 avril 2010, texte n° 32 ; signalé au BOC 26/2010.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 19 avril 2010, l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre est modifié comme suit :

Au tableau de l'article 1^{er}, le montant de l'avance et du fonds de caisse consenti à la régie mentionnée ci-après est modifié comme suit :

ORGANISME DOTÉ d'une régie de recettes et d'avances	ANCIEN MONTANT maximum de l'avance (en euros)	NOUVEAU MONTANT maximum de l'avance (en euros)	ANCIEN MONTANT maximum du fonds de caisse (en euros)	NOUVEAU MONTANT maximum du fonds de caisse (en euros)
526e bataillon du train, à Saint-Germain-en- Laye.	45 000	425 000	40	100